



# Tarif de reprise photovoltaïque 2024

Pour les producteurs indépendants dont la puissance de l'installation est inférieure ou égale à 1MW.

## Généralités

La reprise d'énergie est soumise aux « Conditions générales d'Eli10 SA, relative au raccordement au réseau, à l'utilisation du réseau et à la fourniture d'énergie électrique », aux « prestations complémentaires » ainsi qu'aux « Prescriptions techniques ». Celles-ci, ainsi que la structure tarifaire en vigueur, prennent en compte les exigences de la Loi sur l'Approvisionnement en Electricité (LApEl), de son Ordonnance (OApEl), ainsi que les recommandations de la branche, de l'ECom et de l'OFEN.

## Condition d'accès au tarif de reprise

Le producteur ne bénéficie pas d'un autre mode de subvention (ex : reprise à prix coûtant), à l'exception de l'aide à l'investissement (Rétribution unique) octroyée par la Confédération.

## Garantie d'origine (GO) pour installation photovoltaïque

Eli10 reprend et rétribue de manière volontaire la plus-value écologique (garantie d'origine). Les producteurs dont l'installation est soumise à l'obligation d'établissement des garanties d'origine selon le droit fédéral, sont tenus de transmettre à Eli10 l'attestation d'origine ainsi qu'un ordre permanent de transfert desdites garanties à Eli10.

## Mesures et facturation

La période de décompte s'étend sur la période comprise entre deux relèves par Eli10. Aucun acompte n'est versé.

## Tarifs (cts/kWh)

Energie	GO	Total (hors TVA)
21.31	1.00	22.31

Eli10 se réserve le droit d'adapter en tout temps ses conditions de reprise, en fonction de l'évolution du marché.

Valable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024

## ELI10 SA

RUE DU CHÂTEAU 17  
CH - 2022 BEVAIX

T 032 720 20 20 INFO@ELI10.CH  
F 032 720 20 29 WWW.ELI10.CH